



Le Principe de Jordan Wendake

Faciliter l'accès aux services pour
les enfants de 0 à 17 ans

TDAH trouble de l'attachement dyslexie CÉCITÉ trouble anxieux TCC

TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME déficience du langage

PHOBIE déficience intellectuelle DÉFICIENCE PHYSIQUE

dyspraxie IMPULSIVITÉ surdité DÉPRESSION myélopathie

trouble du sommeil RETARD DE DÉVELOPPEMENT ANOREXIE ...



Un bref historique

Le Principe de Jordan a été créé à la suite au décès de Jordan River Anderson, un garçon de la Nation crie de Norway House au Manitoba. Cet enfant avait des besoins médicaux complexes qui ne pouvaient pas être traités dans sa communauté. En raison des conflits de juridiction entre les différents paliers gouvernementaux concernant le paiement des frais associés aux soins médicaux à domicile, Jordan n'est jamais retourné à la maison. Il est malheureusement décédé à l'hôpital en 2005.

Objectifs du Principe de Jordan

- Identifier tous les enfants ayant des besoins qui ne sont pas répondus.
- S'assurer que tous les enfants des Premières Nations au Canada reçoivent des soins et des services bien coordonnés en temps opportun.
- Identifier les lacunes du système actuel en santé et pour les services sociaux qui affectent les enfants des Premières Nations.

Clientèle desservie?

- Tous les enfants hurons-wendat âgés entre 0 et 17 ans qui demeurent sur et hors communauté au Canada.
- L'enfant inscrit ou admissible à l'inscription en vertu de la *Loi sur les Indiens*.
- L'enfant a un parent ou un tuteur inscrit ou admissible à l'inscription en vertu de la *Loi sur les Indiens*.
- L'enfant reconnu par sa Nation pour l'application du Principe de Jordan.
- L'enfant « réside ordinairement dans une réserve ».



Pour quels besoins?

TOUS les besoins **NON RÉPONDUS** peuvent être présentés à la coordination locale du Principe de Jordan. Il peut s'agir de besoins liés à la santé, à l'éducation ou aux services sociaux (p. ex., neuropsychologie, orthophonie, ergothérapie, orthopédagogie, aide aux devoirs, éducation spécialisée, transport, aides techniques, adaptation, aides technologiques, camps spécialisés, etc.).

Le remboursement de produits, services ou soutien antérieurs peut être demandé sous certaines conditions.

Rôle du coordonnateur local/Équipe Principe de Jordan

- Informer les familles sur le Principe de Jordan.
- Transmettre les demandes à Services aux Autochtones Canada (SAC).
- Aider les familles à naviguer dans le système de santé et des services sociaux.
- Faciliter les relations avec les différents paliers gouvernementaux.

Voici les informations de base qui vous seront demandées pour faire une demande :

- **Recommandation** : lettre provenant d'un professionnel autre que celui qui donne le service (p. ex., prescription, rapport d'évaluation, etc.).
- **Soumission** : indique le tarif à l'heure, la fréquence, l'échéancier et un total approximatif.
- **Brève évaluation des besoins** par l'intervenant du Principe de Jordan.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à
communiquer avec l'équipe Príncipe de Jordan
au **418 842-6255, poste 1199** ou au
principejordan@wendake.ca

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

En période estivale, les bureaux seront fermés les
vendredis après-midi à partir du 3^e vendredi de mai
jusqu'au 1^{er} vendredi de septembre.



Nation Huronne-wendat
Direction Santé et Mieux-être

40, rue Chef Simon-Romain
Wendake (Québec)
G0A 4V0